



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023.63 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UNE SALLE MUNICIPALE A L'ASSOCIATION COURIR A IZON

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	9 NOVEMBRE 2023
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	16 NOVEMBRE 2023
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	28	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	7	Secrétaire de séance	Clément MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe		X		Laurent de LAUNAY
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM		X		Brigitte NABET-GIRARD
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM		X		Gilles BOUEY
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Delphine FLOIRAT
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM		X		Marc BOISSEAU
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM		X		Sophie CARRERE
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM			X	



Délibération 2023.63

**CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE SALLE MUNICIPALE AVEC
L'ASSOCIATION COURIR A IZON**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune met à disposition des bâtiments et des infrastructures qui lui appartiennent afin de permettre aux associations d'exercer leurs missions.

Considérant que ces mises à disposition sont consenties aux termes de conventions conclues entre chaque association et la commune ;

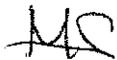
Considérant la proposition de mise à disposition à l'association Courir à Izon de la salle municipale située à l'ancien centre de loisirs qui l'a accepté ;

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Courir à Izon

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport de présentation de Monsieur Gilles BOUEY, adjoint au Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 28 Pour, 0 contre, 0 Abstention,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation de la salle municipale de l'ancien centre de loisirs.

Publiée le
Le Secrétaire de séance,

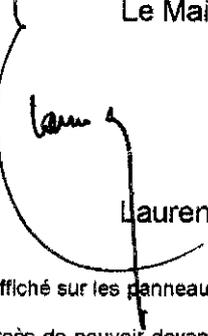


Clément MEZERGUE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Izon, le 16 novembre 2023
Le Maire,



Laurent de LAUNAY.